

## AVIS – URBANISME.

L'Administration Communale de DOISCHE fait savoir que la commune de 5680 DOISCHE dont les bureaux se trouvent à 5680 DOISCHE, 114, rue Martin Sandron, a introduit une demande de permis d'urbanisme, ayant trait à un bien sis à 6ème Division – ROMEREE, Rue des Tilleuls, cadastré Section C N° 30 E.

Le projet consiste en L'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES et présente les caractéristiques suivantes :

Augmentation de la superficie de 108 M<sup>2</sup>, démolition des sanitaires actuels, construction d'une terrasse en matériaux métalliques adossée sur l'arrière du bâtiment, toiture plate, maçonnerie en moellons, châssis en alu.

Enquête effectuée en application de l'article 330.2° du C.W.A.T.U.P.E. :

« la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 m et dépasse de plus de 4 m les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ».

Les réclamations et observations sont à adresser au Collège Communal du 13.07.2010 au 27.08.2010 à 12 heures au plus tard.

Conformément à l'article 4 - 2° du C.W.A.T.U.P.E., le délai prescrit pour l'enquête publique ou pour la consultation des services et commissions visés par ledit Code, est suspendu du 16 juillet au 15 août.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations par télécopie (FAX 082.214.739), par courrier électronique (francoise.anceau@doische.be ou sabine.collard@doische.be) , par courrier ordinaire ou formulées aux agents communaux délégués : Mmes ANCEAU Françoise ou COLLARD Sabine, avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de l'enquête (27.08.2010); à peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés ; les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par les agents délégués précités.

Le dossier peut être consulté à la maison communale les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 8 heures 30' à 12 heures, le mercredi également de 14 à 16 heures), le samedi 21.08.2010 de 9 à 12 heures ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture des bureaux (082/214.734 ou 214.735). Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques.

Une réunion accessible au public est organisée le 25.08.2010 de 10 heures à 10 heures 30' à l'Administration Communale de DOISCHE, rue Martin Sandron, 114 5680 DOISCHE.

A DOISCHE, le 09 juillet 2010.

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,ff,